



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs les professeurs de
Technologie
S/C Madame, Monsieur le chef d'établissement

Besançon, le 3 septembre 2017

Rectorat

Inspection
pédagogique
régionale

M. Pascal BLANC

IA-IPR STI
pblanc@ac-besancon.fr

M. Jean-Marc TOCHON

IA-IPR STI
jean-marc.tochon@ac-besancon.fr

Dossier suivi par

Mme Elodie COTTET
elodie.cottet@ac-besancon.fr

Téléphone

03 81 65 49 33

Fax

03 81 65 49 26

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

LETTRE DE RENTREE

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée. Nous accueillons avec plaisir les lauréats de concours, les professeurs entrants dans l'académie, les nouveaux recrutés, et notamment les professeurs contractuels.

Le collège d'inspecteurs en Sciences et Techniques Industrielles est modifié en cette rentrée avec le retour de Pascal BLANC dans l'académie de Besançon, il succède à José CANIVET qui, pour sa part, rejoint l'académie de Dijon.

Paul-Luc ESTAVOYER, qui a été chargé de mission pendant de nombreuses années, est appelé en cette rentrée à d'autres fonctions. Il est remplacé par Pascal RUBILONI.

Comme le souligne la lettre commune des corps d'inspection du second degré, que vous avez reçue, la mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire se poursuit en cette rentrée 2017.

Concernant les résultats du DNB à la session 2017, le taux de réussite non consolidé est de 86,6% dans l'académie de Besançon, contre 89,80 % en France. Il augmente par rapport à l'an dernier de plus de 2 points de la même façon que sur l'ensemble du territoire national. Cependant lors de cette session la technologie n'a pas été retenue parmi les deux disciplines composant la deuxième partie de la première épreuve écrite mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie. Dans le détail académique, les résultats des collèges sont très contrastés allant de 60 à 100% selon les établissements.

Plus globalement, les constats de rentrée du ministère évoquent des résultats perfectibles concernant la maîtrise de la **culture scientifique et technologique** : en début de 6^e, 28,4% des élèves ne la maîtrisent pas bien. Pour les élèves en fin de cycle 4, d'après l'enquête du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2015, la **culture scientifique** présente encore des résultats moyens quand d'autres pays augmentent, à savoir 22,1 % des jeunes français de 15 ans ont un faible niveau en culture scientifique. **L'école reproduit les inégalités sociales**. Si l'on examine les parcours et réussites selon l'origine sociale, et plus particulièrement le pourcentage de bacheliers des enfants de cadres ou de professions intermédiaires nés entre 1984 et 1988 : 84%, alors que 55% seulement des enfants d'ouvriers ou d'employés le sont. Les résultats des diplômés du supérieur sont encore plus marqués par les différences d'origine sociale, puisque 60 % des enfants de cadres et de professions intermédiaires ayant terminé leur formation initiale en 2012, 2013 ou 2014 sont diplômés du supérieur, alors que les chiffres sont de 32% pour les enfants d'ouvriers ou d'employés.

Ainsi les chantiers de la technologie en collège sont encore nombreux pour contribuer à améliorer les résultats de nos élèves afin d'éveiller leur curiosité aux sciences et à la technologie, susciter de nouvelles vocations auprès des garçons comme des filles pour aider les citoyens de demain à répondre aux nombreux défis économiques, technologiques, sociétaux, et environnementaux de notre pays.



2/4

Poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège (cycles 3 et 4).

Il convient désormais de conforter l'appropriation du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des nouveaux programmes du collège, des modalités d'enseignement (accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires), des nouvelles dispositions d'évaluation.

La refondation de l'éducation prioritaire se poursuit également, en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire ainsi que sur un pilotage académique de proximité. Les EPI peuvent désormais commencer dès la 6^e, ils n'ont plus de thématique ni de nombre imposé, sous réserve qu'à la fin du collège, tout élève ait pu bénéficier au moins une fois d'un EPI. Cela nous donne également l'occasion de rappeler que les projets abordés à travers les EPI sont un lieu privilégié pour les élèves pour mettre en œuvre des tâches complexes, mettre en œuvre la démarche de projet et faire participer la technologie à l'apprentissage des compétences du socle.

Le renforcement et la transmission des valeurs de la République.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République est toujours au centre des préoccupations, ainsi que la sécurité des élèves et des personnels.

Dans cette perspective, il est à noter l'existence des ressources et des services pédagogiques au cœur des orientations ministérielles disponibles auprès du réseau CANOPÉ :

https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/rentree-scolaire-2017-des-ressources-et-des-services-pedagogiques-au-coeur-des-orientations-ministe.html?IDCONTACT_MID=a33b39649c591161d19542535e0#3?utm_source=e-mailing&utm_medium=e-mail&utm_campaign=abonnes_conference_rentree_2017

L'accompagnement des enseignants et l'accueil des nouveaux personnels

Dans l'attente des dispositions des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dans la fonction publique, les ressources pédagogiques s'accroissent et les dispositifs pour mieux accompagner les enseignants se poursuivent. Ainsi cette année nous mettons en place pour la première fois le guide du stagiaire/tuteur S2I, ainsi qu'un guide à destination des vacataires et contractuels. Ces deux guides accompagnent ce courrier. Nous avons tenu à insister sur l'information d'accueil.

Une nouvelle rubrique apparaît de façon concomitante sur le site internet disciplinaire TS2I de l'académie à destination des vacataires, contractuels, professeurs stagiaires (et plus généralement des nouveaux professeurs) :

<http://ts2i.ac-besancon.fr/category/enseignants/nouveauxenseignants/>

Pour mémoire, des modules en Technologie sont disponibles dans le cadre du PAF. Bien évidemment nous incitons vivement les nouveaux professeurs S2I de l'académie, les professeurs débutants à le consulter et à s'inscrire, sans oublier les professeurs titulaires dans le cadre de la formation continue. **La date limite d'inscription est fixée au 15 septembre 2017.**

L'enseignement de l'EST

L'enseignement des sciences et technologie, au cycle 3, a fait l'objet, lors des deux années scolaires précédentes, d'un plan de formation. Un site académique dédié à l'EST est désormais ouvert, grâce aux concours de trois professeurs de Physique-Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, Technologie et dont nous saluons le travail très conséquent :

<http://sciences-et-technologie.ac-besancon.fr/>

L'un deux, Arnaud JACQUET (professeur de Technologie) est appelé à d'autres fonctions en cette rentrée. Nous profitons donc de cette communication pour lancer un appel à candidature auprès de nos collègues de Technologie.

Pour mémoire la lettre de rentrée 2016 rappelait quelques éléments primordiaux pour cet enseignement toujours en vigueur auxquels on peut se référer utilement.

<http://ts2i.ac-besancon.fr/2016/08/31/la-lettre-de-rentree-technologie-2016-2017/>



3/4

Développer les usages et la culture du numérique.

Le numérique est un vecteur de développement des apprentissages. Il permet de développer subtilement des pédagogies nouvelles, et de mettre à portée de main les technologies les plus innovantes. Il facilite entre autres, la différenciation des démarches et l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève.

A ce titre le site Eduscol, centralise bon nombre de ressources concernant le numérique en Technologie au collège dans la rubrique Technocol :

<http://eduscol.education.fr/technocol>

Nous vous informons également de notre volonté de faire vivre une liste de diffusion en Technologie permettant des échanges dynamiques et constructifs entre professeurs de Technologie. Ainsi que notre volonté de mettre en place une lettre des actualités du site Technologie & Sciences Industrielles de l'Ingénieur :

<http://ts2i.ac-besancon.fr/>

Nous vous invitons à nous faire part, de la perception actuelle du site, et à nous adresser les évolutions éventuelles que vous aimeriez voir apparaître.

La réalité augmentée au service de l'apprentissage ? Une séquence pédagogique permettant d'aborder la compétence « les systèmes naturels et les systèmes techniques : Conception, création, réalisation » est disponible : <http://ts2i.ac-besancon.fr/2017/09/04/la-realite-augmentee-au-service-de-lapprentissage/>

Un document « Repères pour acquérir des ressources numériques » est en ligne également : <http://ts2i.ac-besancon.fr/2017/09/04/reperes-pour-acquerir-des-ressources-numeriques/>

La maîtrise des compétences numériques des élèves doit être régulièrement évaluée par les équipes pédagogiques. Pour suivre l'acquisition des compétences numériques, l'ancien B2i (brevet informatique Internet) sera remplacé par **une évaluation régulière des compétences numériques des élèves qui figurera dans les livrets scolaires** à l'école et au **collège** et dans les bulletins au lycée. En outre, l'établissement scolaire délivrera une véritable certification du niveau de maîtrise des compétences numériques pour les élèves du cycle 4 des collèges et du cycle terminal des lycées.

La nouvelle plateforme, mise en œuvre par le Gip Pix, permettra de passer ces certifications.

L'orientation et la construction d'un parcours individuel réussi

La lettre de rentrée 2016 faisait référence à l'orientation et la construction d'un parcours de formation ; le "Parcours Avenir". Le rôle du professeur de technologie, dans ce domaine, est essentiel. **Chacun était incité à définir un partenariat par niveau, entre son collège et un lycée, à travers un projet technologique, nous serons attentifs sur ce point lors de nos visites.**

Si certains d'entre vous veulent témoigner d'un dispositif original, méritant d'être diffusé au plus grand nombre, il est possible de le mettre en ligne sur le site TS2I. Pour cela, merci de nous transmettre les informations par courriel.

Les Centres de Mutualisation pour la Technologie au Collège (CEMTEC)

Les CEMTEC mis en place à la rentrée 2014 sont, malgré les contraintes budgétaires, toujours d'actualité. Des modules de 3 jours sont prévus au PAF 2017. Tous les professeurs de Technologie sont appelés à y participer. Il appartient aux animateurs de prendre contact avec leurs collègues et de lancer les premières rencontres rapidement. Au-delà des thèmes que chaque centre retiendra de façon collégiale, **l'EST en cycle 3, présentations et travaux concernant des EPI pertinents existants ou en projets, la construction d'une progression pédagogique sur le cycle 4, la différenciation pédagogique, l'évaluation par compétences, la pédagogie par le numérique seront des points à renforcer et qui s'inscrivent pleinement dans les démarches pédagogiques du nouveau collège.** Ils feront l'objet d'une synthèse académique. Les thèmes abordés, de manière libre, pourront être retenus à la fois dans le volet pédagogique ou didactique et être choisi en vue d'une mutualisation des activités relativement aux matériels communs des établissements.



4/4

A ce sujet, nous précisons que des ressources concernant :

- les EPI relatif à la Technologie figurent sur Eduscol sous la rubrique « Sciences, technologie et société » à cette adresse : <http://eduscol.education.fr/cid99750/des-ressources-adossees-aux-thematiques-interdisciplinaires.html>

- la construction d'une progression pédagogique sur le cycle 4 : <http://ts2i.ac-besancon.fr/2017/09/02/ressources-daccompagnement-du-programme-de-technologie-au-cycle-4/>

- des séquences en cycle 4 du séminaire national sont disponibles : <http://ts2i.ac-besancon.fr/2017/09/02/des-sequences-du-seminaire-national-sont-disponibles/>

- **la politique numérique éducative de l'académie sur le site de la DANE :**

La Délégation Académique pour le Numérique Éducatif de l'Académie de Besançon est chargée d'accompagner le développement des usages du numérique au service de la pédagogie. Elle met en œuvre la politique numérique éducative de l'académie en partenariat avec les collectivités locales. Elle accompagne les établissements au quotidien, encourage les innovations et participe à leur diffusion : <https://dane.ac-besancon.fr/>

Enfin, nous vous rappelons que le site TS2I a vocation à diffuser vos productions pédagogiques, et qu'un espace collaboratif peut vous permettre d'échanger en groupes. Pour cela vous pouvez contacter les chargés de mission en Technologie, ou nous faire parvenir l'information directement par courriel.

Pour conclure, si la pédagogie par projet et les différents concours auxquels vous pouvez inscrire vos élèves n'ont plus à démontrer leurs vertus (cf. les recherches de Catherine REVERDY, chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyses de l'Institut français de l'éducation [École normale supérieure de Lyon], <http://ts2i.ac-besancon.fr/2017/09/04/lapprentissage-par-projet/>), nous vous encouragerons toujours à développer des projets motivants, exigeants et atteignables avec vos élèves et à engager ces derniers dans des concours. Les bénéfices sont immenses à la fois pour les apprenants et l'équipe pédagogique qui a engagé le projet.

Nous savons pouvoir compter sur votre investissement pour la réussite de vos élèves, et nous vous témoignons tout notre soutien dans ces missions passionnantes.

Le collège d'IA-IPR STI

Pascal BLANC - Jean-Marc TOCHON